

**Madame Huguette TIEGNA**  
**Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Lot**  
*Membre de la Commission des Affaires  
économiques Vice-Présidente de  
l'OPECST*

*A Figeac, le 17/03/2020*

**Objet : Rappel des mesures prises pour soutenir l'activité économique**

Chère lotoises, cher lotois,

En cette période exceptionnelle pour notre pays, le gouvernement a pris des mesures fortes pour soutenir l'économie de notre pays et permettre à toutes et tous d'être protégés malgré l'arrêt de la majorité des activités de notre pays.

**Des mesures de soutien immédiates aux entreprises :**

- Des **délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts)
- Dans les situations les plus difficiles, des **remises d'impôts directs** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
- Un soutien de l'État et de la banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un **rééchelonnement des crédits bancaires** ;
- La mobilisation de Bpifrance pour garantir des **lignes de trésorerie** bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de **chômage partiel simplifié et renforcé** ;
- L'**appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises ;
- La reconnaissance par l'État et les collectivités locales du Coronavirus comme un **cas de force majeure** pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

**Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter cette adresse mail : [oc.continue-eco\[@\]directe.gouv.fr](mailto:oc.continue-eco[@]directe.gouv.fr) ou ce numéro de téléphone : 05.62.89.83.72.**

## **Les mesures de soutien à l'économie : 45 Md€**

Répartition :

- 32,5 Md€ : report de charges fiscales sociales
- 8,5Md€ : provision pour l'activité partielle
- 2Md€ indemnités journalières, masques, personnels soignants
- 1Md€ : fonds de solidarité pour aider les plus petites entreprises, les indépendants, les micro-entreprises qui ont perdu plus de 70% de chiffre d'affaires entre les mois de mars 2019 et mars 2020. Ils toucheront un forfait de 1500€
- Plusieurs centaines millions euros : garanties Bpifrance

S'y ajouteront une ouverture de 300 Md€ de garanties pour garantir des portefeuilles de prêts aux entreprises, article de garantie qui sera introduit dans le PLFR qui sera présenté en conseil des ministres demain et sera déposé à l'Assemblée jeudi.

## **Les modalités d'organisation du travail :**

Doivent impérativement rester à la maison les salariés :

- malades ou particulièrement vulnérables ;
- qui sont l'un des deux parents qui assurent la garde d'un enfant de moins de seize ans dont l'établissement scolaire est fermé ;
- qui sont en chômage partiel ;
- qui travaillent à distance (télétravail).

**Le télétravail est la règle impérative pour tous les postes qui le permettent.** Il est estimé que plus de 4 postes de travail sur 10 sont praticables à distance. Il est impératif que tous les salariés qui peuvent télétravailler recourent au télétravail jusqu'à nouvel ordre.

En complément de l'attestation dérogatoire un autre formulaire, professionnel celui-ci, a été mis en ligne dans la matinée. Il s'agit d'une attestation employeur affirmant l'absolue nécessité pour la personne qui le détient de se déplacer pour aller travailler. Il est à retrouver sur le site du ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/>

En toutes circonstances, nous serons avec vous.

Prenez soin de vous.

**Huguette Tiegna**

Paris : 126, Rue de l'Université, 75007 Paris –  
01.40.63.75.65 Circonscription : 2, Rue Caviale, 46100  
Figeac – 06.73.35.73.10 [huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr](mailto:huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr)